



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instance informelle de concertation interministérielle

Jeudi 6 mai 2021

Instance informelle de concertation interministérielle

Jeudi 6 mai 2021

- Ordre du jour :
 - Ouverture par Laurent Buchaillat, secrétaire général pour les affaires régionales
 - Déclarations liminaires, le cas échéant
 - Etat d'avancement de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'État
 - A niveau départemental : SGCD, DDETS et SDJES
 - Au niveau régional : DRAJES et DREETS
 - Point sur les projets de cités administratives de Lille et d'Amiens

Mise en place de l'OTE au niveau départemental 1/2

- Depuis le 1er janvier 2021 sont mis en place les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et depuis le 1er avril 2021 les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités
 - La mise en place des SGCD n'a pas rencontré de difficultés particulières, notamment sur le plan budgétaire :
 - sur les 466 ETP qu'ils représentent au niveau régional, 46 postes vacants sont en voie d'être pourvus ; 12 agents ont été destinataires d'une lettre de mission ;
 - les contrats de service sont en cours d'actualisation pour y intégrer les DDETS ;
 - les travaux immobiliers permettant l'installation des SGC ont été réalisés dans tous les départements (des compléments de crédits ont été utilisés), sauf dans la Somme, avec pour ce dernier une installation prévue en mai 2021.
 - La poursuite de l'accompagnement régional se poursuit au travers de l'organisation de groupes de travail thématiques qui visent notamment à répondre aux enjeux suivants :
 - les difficultés liées aux systèmes d'information et de communication, en lien avec le SGAMI, la DREETS et les DDETS ;
 - un travail approfondi en matière de GPEEC, et notamment de compétences en effet, les perspectives de départ en retraite sont très importantes à 2 et 4 ans ;
 - l'articulation entre le SGCD, la préfecture et les DDI en précisant le rôle et les missions des référents de proximité et en approfondissant les contrats de service.

Mise en place de l'OTE au niveau départemental 2/2

- Au 1er avril 2021, les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités ont mises en place sans difficultés particulières.
 - L'installation bâtiminaire des nouvelles directions est réalisée, à l'exception de celle du Pas-de-Calais qui sera réalisée en 2022 ;
 - La finalisation des projets de service est en cours.
- A noter qu'au 1er avril a également été mise en place à Béthune une plate-forme inter-régionale de la main d'oeuvre étrangère.

Mise en place de l'OTE au niveau régional

- La mise en place de la DRAJES (et des SDJSES) au 1er janvier 2021 n'a pas soulevé de difficulté particulière :
 - l'ensemble des textes – protocoles régionaux et départementaux, arrêtés portant organisation des nouveaux services, portant désignation des agents intégrant la DRAJES et les SDJES et portant délégation de signature – a été signé ;
 - sur le plan logistique, la continuité entre DRCS/DDCS et les nouveaux services a été également bien assurée.
- La DREETS a été créée au 1er avril 2021 :
 - au-delà de la création juridique, il convient désormais d'élaborer un projet de service favorisant la concrétisation de l'approche transversale du service public de l'insertion et de l'emploi ;
 - l'articulation entre DREETS, DDETS et SGCD tant pour les aspects RH (les agents du SIT étant gérés au niveau de la DREETS) et SIC doit être précisée.

Approfondissement de l'OTE

- Les 7 chantiers de convergence mis en place par le ministère de l'intérieur :

- le chantier RH "mobilité et indemnitaire" avec 3 objectifs : la mise en œuvre dès 2021 d'un calendrier commun de mobilité pour les agents du périmètre ATE permettant de faciliter leur mobilité et leur gestion ; la garantie du régime indemnitaire de l'agent en cas de mobilité dans le périmètre ATE, dès septembre 2021 pour les agents de ce périmètre ; la territorialisation de la publication des offres d'emploi sur la Place de l'Emploi Public dès ce mois d'avril ;

- le chantier RH "SIRH" vise à faire évoluer à compter de 2022 les fonctionnalités de la Place de l'Emploi Public afin de mettre en place une interface commune de gestion des mobilités pour les agents du périmètre ATE ;

- le chantier RH "action sociale" qui se décline en sept objectifs, de l'harmonisation des subventions de restauration collective à l'organisation d'un arbre de Noël unique dans chaque département, en passant par le transfert des crédits de « sac à dos » en matière d'action sociale sur le programme 216 ;

- le chantier RH "médecine de prévention" avec un état des lieux sur le périmètre ATE, un bilan des expériences mutualisées et une identification des perspectives d'évolution ;

- le chantier RH "filrière numérique" a pour double objectif de renforcer l'attractivité de la filière et de revaloriser les régime indemnitaire ;

- Le chantier numérique "SI ATE" poursuit la mise en place d'un socle informatique commun de l'ATE ;

- le chantier budgétaire et financiers "CHORUS"
